

Région Île de France
PROJET DE BUDGET 2015

**POLITIQUE DE LA VILLE ET RENOUVELLEMENT
URBAIN**

INVESTISSEMENT

Chapitre 905 - Aménagement des territoires
51 - Politique de la ville

FONCTIONNEMENT

Chapitre 935 - Aménagement des territoires
51 - Politique de la ville

ANNEXE 14

SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015	5
1^{ère} PARTIE : LES PROPOSITIONS POUR 2015	6
INVESTISSEMENT.....	7
FONCTIONNEMENT.....	11
ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	16
2^{ème} PARTIE : BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014	19
INVESTISSEMENT.....	20
FONCTIONNEMENT.....	23

LES GRANDES ORIENTATIONS DU BUDGET 2015

Les interventions de la Région en matière de politique de la ville s'appuient sur des actions en investissement et en fonctionnement, qui constituent des outils privilégiés et dédiés de correction des inégalités sur le territoire francilien.

Pour 2015, l'action régionale en matière de renouvellement urbain, en faveur des opérations d'investissement, sera centrée sur la conduite à son terme du partenariat avec l'Agence nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU) sur le financement du programme national de rénovation urbaine, celui-ci ayant été prolongé de deux années supplémentaires afin de donner à toutes les collectivités concernées la possibilité de terminer leurs projets dans de bonnes conditions.

A cet effet, **40,00 M€** d'autorisations de programme et **63,00 M€** de crédits de paiement sont proposés au budget régional pour 2015.

L'année 2015 sera par ailleurs mise à profit pour discuter avec l'État et l'ANRU des conditions de la poursuite de l'action régionale dans le cadre des contrats de ville et du prochain CPER, au vu en particulier, de la future géographie de la politique de la ville.

A travers son intervention en faveur de la politique de la ville, concernant le volet fonctionnement, la Région s'attache à prévenir et réduire les inégalités territoriales, à renforcer la cohésion sociale et à consolider son soutien aux acteurs agissant dans les territoires prioritaires.

En 2015, dans un contexte d'évolution du cadre national de la politique de la ville, la Région pourra faire évoluer sa propre intervention afin de poursuivre ses projets d'amélioration du cadre de vie à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Pour ce faire, une dotation de **5,00 M€** est prévue en 2015 en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

1ère PARTIE :
LES PROPOSITIONS POUR 2015

INVESTISSEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AP ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
905 - Aménagement des territoires	78,000	40,000	60,000	63,000
51 - Politique de la ville	78,000	40,000	60,000	63,000
Requalification urbaine: actions contractualisées	78,000	40,000	60,000	63,000
<i>HP51-002</i>				
Sites en prévention	9,000		10,000	9,750
Sites contractualisés ANRU	69,000	40,000	50,000	53,250
TOTAL	78,000	40,000	60,000	63,000
HP	78,000	40,000	60,000	63,000

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 905 - Aménagement des territoires	63,000
Sous fonction 51 - Politique de la ville	63,000
204142 : Communes et EPCI - Bâtiments et installations	57,000
204182 : Org. publics divers - Bâtiments et installations	1,500
20422 : Pers. de droit privé - Bâtiments et installations	4,500
TOTAL	63,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

905 - Aménagement des territoires

51 - Politique de la ville

	AP		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Requalification urbaine: actions contractualisées	78,000	40,000	60,000	63,000
Sites en prévention	9,000		10,000	9,750
Sites contractualisés ANRU	69,000	40,000	50,000	53,250

En 2015, les moyens dédiés au renouvellement urbain par la Région sont consacrés à la conduite à son terme du partenariat conclu avec l'ANRU et l'Etat sur le programme national de rénovation urbaine (PNRU).

Action : Sites en prévention

Arrivé à son terme en 2014, le dispositif régional en faveur des sites en Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) ne donne pas lieu à inscription d'autorisations de programme pour 2015.

Une dotation de **9 750 000 €** est cependant inscrite en crédits de paiement afin de répondre aux engagements antérieurs.

Action : Sites contractualisés ANRU

Une dotation de **40 000 000 €** en autorisations de programme et de **53 250 000 €** en crédits de paiement est proposée en 2015 en faveur des projets relevant d'un accompagnement avec l'ANRU.

Il s'agit d'accompagner les derniers investissements inscrits dans des projets de rénovation urbaine pluriannuels, ou relevant d'opérations isolées au titre du PNRU.

Il est rappelé que, par délibération n° CR 70-13 du 28 septembre 2013, le partenariat avec l'ANRU a été prolongé jusqu'à 2015 afin de permettre l'arrivée à bonne fin de l'ensemble des projets, compte tenu des retards connus par certains d'entre eux.

Ainsi, la Région aura-t-elle été jusqu'au bout aux côtés des collectivités concernées, dans leur démarche de requalification urbaine.

FONCTIONNEMENT

PROJET DE BUDGET 2015
RÉPARTITION INDICATIVE DES AE ET DES CP POUR 2015

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
935 - Aménagement des territoires	9,000	5,000	6,100	5,000
51 - Politique de la ville	9,000	5,000	6,100	5,000
Actions Politique de la Ville	3,600	5,000	2,500	3,500
<i>HP51-003</i>				
Actions Politique de la Ville	3,600	5,000	2,500	3,500
Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional	5,390		3,595	1,500
<i>HP51-004</i>				
Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional	5,390		3,595	1,500
Promotion des actions de la politique de la ville	0,010		0,005	
<i>HP51-006</i>				
Promotion des actions de la politique de la ville	0,010		0,005	
TOTAL	9,000	5,000	6,100	5,000
HP	9,000	5,000	6,100	5,000

RÉPARTITION INDICATIVE DES CRÉDITS DE PAIEMENT PAR NATURE

	Montant en M€
CHAPITRE 935 - Aménagement des territoires	5,000
Sous fonction 51 - Politique de la ville	5,000
65734 : Communes et structures intercommunales	2,500
6574 : Subventions de fonctionnement aux personnes de droit privé	2,500
TOTAL	5,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

935 - Aménagement des territoires

51 - Politique de la ville

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Actions Politique de la Ville		3,600	5,000	2,500	3,500
	<i>HP51-003</i>				
Actions Politique de la Ville		3,600	5,000	2,500	3,500

Les deux anciens programmes budgétaires "Actions contractualisées" et "Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional" sont fusionnés en 2015, et leurs crédits groupés dans un seul programme intitulé "Actions Politique de la Ville". Cette évolution de la nomenclature constitue la traduction budgétaire de la volonté de la Région de rénover ses modalités d'intervention en matière de politique de la ville.

Action : Actions Politique de la Ville

A travers son intervention en faveur de la politique de la ville, la Région s'attache à prévenir et réduire les inégalités territoriales, à renforcer la cohésion sociale et à consolider son soutien aux acteurs agissant dans les territoires prioritaires.

En 2015, dans un contexte d'évolution du cadre national de la politique de la ville, la Région pourra faire évoluer sa propre intervention afin de poursuivre son objectif d'amélioration du cadre de vie à destination des habitants des quartiers prioritaires.

Pour ce faire, une dotation de **5 000 000 € en autorisations d'engagement et de 3 500 000 € en crédits de paiement** est prévue pour 2015.

		AE		CP	
		BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
		M €	M €	M €	M €
Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional		5,390		3,595	1,500
	<i>HP51-004</i>				
Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional		5,390		3,595	1,500

Action : Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional

Afin de pouvoir rénover les modalités de l'intervention régionales, ce programme est fusionné avec le précédent sous l'appellation "Actions Politiques de la Ville". De ce fait, il n'est pas doté en autorisations d'engagement.

Cependant, pour honorer les engagements pris les années précédentes, une dotation de 1 500 000 € est inscrite en crédits de paiement.

	AE		CP	
	BP 2014	Proposition BP 2015	BP 2014	Proposition BP 2015
	M €	M €	M €	M €
Promotion des actions de la politique de la ville	0,010		0,005	
<i>HP51-006</i>				
Promotion des actions de la politique de la ville	0,010		0,005	

Action : Promotion des actions de la politique de la ville

Ce programme n'est pas doté pour l'année 2015.

ÉCHÉANCIER PRÉVISIONNEL DES CRÉDITS DE PAIEMENT

INVESTISSEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AP antérieures à 2015	Proposition d'AP pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
905 - Aménagement des territoires						
51 - Politique de la ville	201,286	40,000	63,000	68,900	51,800	57,586
Requalification urbaine: actions contractualisées	201,286	40,000	63,000	68,900	51,800	57,586
HP51-002						
échéancier des CP sur AP antérieures à 2015	201,286		61,400	56,700	37,800	45,386
échéancier des CP sur AP 2015		40,000	1,600	12,200	14,000	12,200
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	201,286	40,000	63,000	68,900	51,800	57,586
Total des CP sur AP antérieures à 2015	201,286		61,400	56,700	37,800	45,386
Total des CP sur AP 2015		40,000	1,600	12,200	14,000	12,200

FONCTIONNEMENT

Libellés	Restes à mandater sur AE antérieures à 2015	Proposition d'AE pour 2015	Echéancier des crédits de paiement			
			2015	2016	2017	Au-delà
935 - Aménagement des territoires						
51 - Politique de la ville	8,661	5,000	5,000	5,463	1,938	1,260
Actions Politique de la Ville	5,533	5,000	3,500	4,313	1,460	1,260
HP51-003						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	5,533		2,000	1,813	1,360	0,360
échéancier des CP sur AE 2015		5,000	1,500	2,500	0,100	0,900
Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional	3,128		1,500	1,150	0,478	
HP51-004						
échéancier des CP sur AE antérieures à 2015	3,128		1,500	1,150	0,478	
échéancier des CP sur AE 2015						
TOTAL DES CRÉDITS DE PAIEMENT	8,661	5,000	5,000	5,463	1,938	1,260
Total des CP sur AE antérieures à 2015	8,661		3,500	2,963	1,838	0,360
Total des CP sur AE 2015		5,000	1,500	2,500	0,100	0,900

2ème PARTIE :

BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

INVESTISSEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS DE PROGRAMME		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
905 - Aménagement des territoires	78,000	51,662	60,000	60,000
51 - Politique de la ville	78,000	51,662	60,000	60,000
Requalification urbaine: actions contractualisées	78,000	51,662	60,000	60,000
<i>HP51-002</i>				
Sites en prévention	9,000	6,828	10,000	10,000
Sites contractualisés ANRU	69,000	44,834	50,000	50,000
TOTAL	78,000	51,662	60,000	60,000
HP	78,000	51,662	60,000	60,000

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

905 - Aménagement des territoires

51 - Politique de la ville

	AP		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Requalification urbaine: actions contractualisées	78,000	51,662	60,000	60,000
Sites en prévention	9,000	6,828	10,000	10,000
Sites contractualisés ANRU	69,000	44,834	50,000	50,000

En 2014, le total des affectations d'autorisations de programme en faveur des opérations d'investissements engagées dans les sites relevant de l'action régionale contractualisée avec l'ANRU (projets de rénovation urbaine et opérations isolées) ou de celle conduite de façon autonome en faveur des sites relevant d'un Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) s'élève à **51 662 535 €**, soit 66,23 % de la dotation inscrite au budget.

La dotation du programme en crédits de paiement, de **60 000 000 €**, devrait être consommée en totalité.

Action : Sites en prévention

Pour sa dernière année de mise en oeuvre, le dispositif régional en faveur des sites CUCS a donné lieu à l'affectation d'un montant d'autorisations de programme de **6 828 149 €**, soit 75,87 % de l'enveloppe de 9 000 000 € inscrite au budget.

Au total, depuis son engagement, l'intervention régionale a mobilisé près de 69 000 000 € permettant la réalisation de travaux portant essentiellement sur des équipements et sur des aménagements publics.

Action : Sites contractualisés ANRU

L'accompagnement des Projets de rénovation urbaine (PRU) et des Opérations isolées (OPI) relevant du soutien de l'ANRU a donné lieu à l'affectation d'un total de **44 834 386 €** de subventions de la part de la Région, soit 64,98 % des moyens inscrits sur le programme.

L'étalement jusqu'en 2015 de la mise en oeuvre du Programme national de rénovation urbaine (PNRU) explique la relative sous-consommation de la dotation pour 2014.

Depuis son engagement en 2007, l'action régionale, dont les éléments de bilan ont été donnés lors de la séance du conseil régional du 25 septembre 2014, a permis de mobiliser près de 923 525 000 M€ dont 361 000 000 € de crédits spécifiques de renouvellement urbain, et ainsi de venir en appui de façon significative, aux collectivités engagées dans des projets de rénovation urbaine, ou dans des opérations isolées.

FONCTIONNEMENT

TABLEAU DE SYNTHÈSE BILAN PRÉVISIONNEL DE L'EXÉCUTION 2014

	AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT		CREDITS DE PAIEMENT	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
935 - Aménagement des territoires	9,000	6,357	6,100	5,718
51 - Politique de la ville	9,000	6,357	6,100	5,718
Actions Politique de la Ville	3,600	3,576	2,500	3,175
<i>HP51-003</i>				
Actions Politique de la Ville	3,600	3,576	2,500	3,175
Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional	5,390	2,781	3,595	2,543
<i>HP51-004</i>				
Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional	5,390	2,781	3,595	2,543
Promotion des actions de la politique de la ville	0,010		0,005	
<i>HP51-006</i>				
Promotion des actions de la politique de la ville	0,010		0,005	
TOTAL	9,000	6,357	6,100	5,718
HP	9,000	6,357	6,100	5,718

PRÉSENTATION DÉTAILLÉE PAR PROGRAMME ET PAR ACTION

935 - Aménagement des territoires

51 - Politique de la ville

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Actions Politique de la Ville	3,600	3,576	2,500	3,175
Actions Politique de la Ville <i>HP51-003</i>	3,600	3,576	2,500	3,175

Le 13 mars 2007, la Région a adopté une délibération-cadre (n°CR 30-07) régissant ses interventions en matière de politique de la ville. Cette première délibération a été renforcée par un second volet (n°CR 71-08) en juin 2008.

La délibération de 2008 définit la contractualisation avec les territoires d'intervention prioritaires de la Région. Les territoires retenus sont les 157 ZUS (zones urbaines sensibles) du territoire francilien et 108 communes sont concernées par ce partenariat. Une dotation forfaitaire annuelle a été votée pour chacune de ces 108 communes, selon des critères de population et de difficultés rencontrées par les quartiers concernés (classification opérée par l'INSEE sur les ZUS). La contractualisation repose sur une programmation d'actions à l'initiative de la commune.

Une convention a été signée avec ces 108 communes en 2008 pour une durée de 2 ans.

Depuis 2010, compte tenu du délai pris par l'Etat pour engager la révision de la politique nationale en matière de la politique de la ville, et notamment la réforme de la géographie prioritaire, le dispositif de contractualisation avec les communes situées en ZUS a été prolongé d'une année en 2011 (n°CP 11-490 du 7 juillet 2011), puis en 2012 (n°CR 22-12 du 16 février 2012), en 2013 (n°CR 06-13 du 25 avril 2013) et à nouveau en 2014 (n°CP 58-14 du 30 janvier 2014) afin que la Région puisse maintenir son intervention dans les quartiers les plus en difficulté et son partenariat avec ces communes jusqu'à ce que la réforme de l'Etat aboutisse.

Action : Actions Politique de la Ville

En 2014, une affectation globale de **3 576 034 €** a été répartie entre 105 communes (les communes de Montigny-le-Bretonneux dans les Yvelines et de Villiers-sur-Marne et Villeneuve-le-Roi dans le Val-de-Marne n'ont pas présenté de programmation).

Cette affectation correspond à un taux d'exécution de 99,33 % (contre 95,7% en 2010, 99% en 2011, 99,6% en 2012 et 99,90% en 2013).

Par ailleurs, les communes de Paris (75), Chelles (77), Mantes-la-Ville (78), Epinay-sous-Sénart (91), Epinay-sur-Seine (93) et Choisy-le-Roi (94) n'ont pas demandé la totalité de leur subvention ou, en fonction des projets éligibles, ont vu leur enveloppe diminuer. L'absence de programmation ou le niveau de celles-ci explique la sous-consommation de - 32 262,50 € avec le montant voté en 2008.

Au total, 568 projets ont été instruits en 2014, contre 562 en 2013 (et 535 en 2011, 580 en 2012).

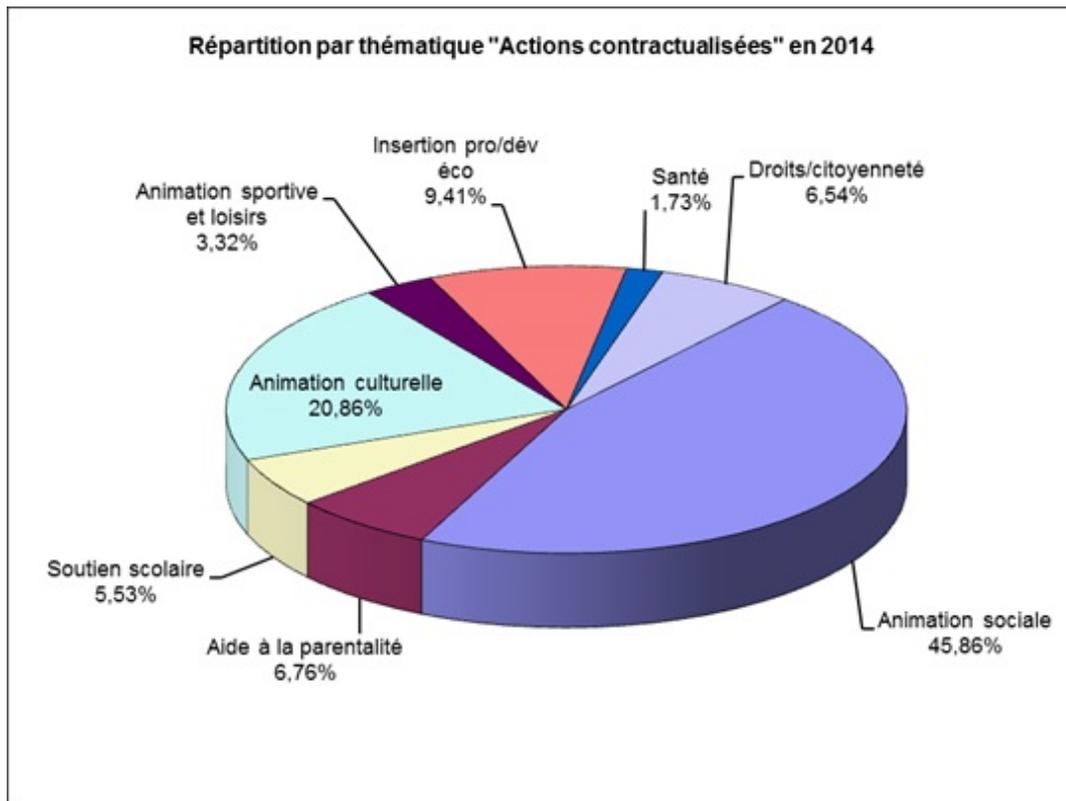
Les associations sont fortement soutenues puisqu'elles représentent 77 % des porteurs de projets (373 projets) tandis que les porteurs municipaux ne représentent que 23 % (195 projets). Le taux de reconduction des projets est de 76 %, les projets nouveaux représentent 24%.

L'enveloppe de la ville de Paris est la plus importante du dispositif, elle est constituée uniquement d'actions associatives. Le territoire parisien concentre 93 projets portés par 57 associations.

Les 568 projets sont répartis entre les 8 départements de la manière suivante :

- 93 à Paris ;
- 41 en Seine-et-Marne ;
- 35 dans les Yvelines ;
- 74 dans l'Essonne ;
- 64 dans les Hauts-de-Seine ;
- 153 en Seine-Saint-Denis ;
- 59 dans Val-de-Marne ;
- 49 dans le Val d'Oise.

Les programmations des villes s'inscrivent autour de 8 thématiques :



Le montant prévisionnel des crédits de paiement en 2014 s'élève à 3 175 063 €, soit +675 063 € par rapport au budget voté.

Ce niveau de consommation a été rendu possible grâce à un virement de crédits depuis l'action "Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional".

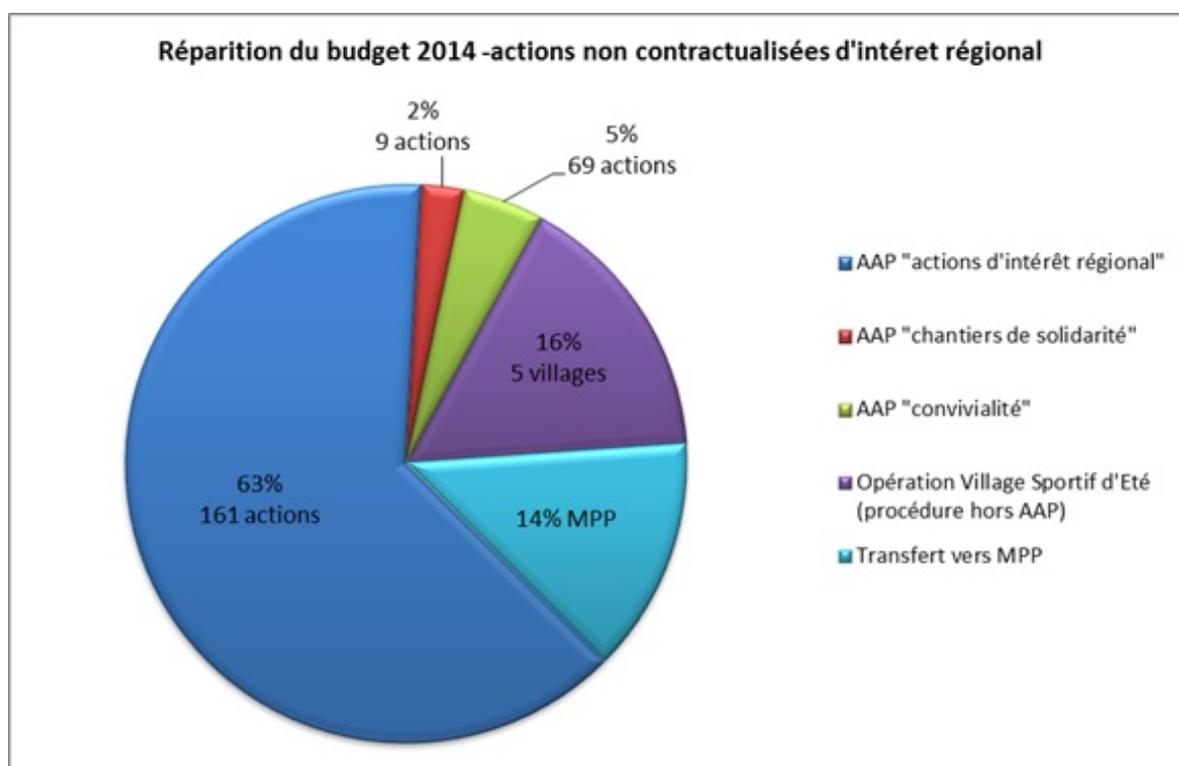
	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional	5,390	2,781	3,595	2,543
<i>HP51-004</i> Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional	5,390	2,781	3,595	2,543

Le second volet d'intervention concernant l'action régionale en matière de politique de la ville, s'appuie également sur deux dispositifs cadre adoptés en 2007-2008.

L'aide de la Région est attribuée aux projets d'animation et d'insertion locale développés pour des publics issus au moins à 50% des territoires et dispositifs prioritaires de la politique de la ville (acception large : Zones Urbaines Sensibles, Contrats urbains de cohésion sociale, ZEP REP, ZFU, Réussite éducative...) ayant au minimum un rayonnement intercommunal.

Un montant total de 2 781 294 € d'autorisations d'engagement a été affecté.

La répartition est la suivante :



En 2014, 3 appels à projets ont été lancés et ont permis de financer 239 projets pour un budget de 2 269 294 €.

- L'appel à projet « actions de convivialité » est destiné en grande majorité aux associations pour la mise en place d'animation de repas de quartier et/ou d'arbre de Noël pour les territoires prioritaires.
- L'appel à projet « chantiers internationaux de solidarité » est destiné aux associations situées dans des territoires politique de la ville et œuvrant dans le cadre d'un échange interculturel dans des pays en coopération décentralisée (jeunes qui partent réaliser un chantier).
- L'appel à projet « actions d'intérêt régional » vise le public des associations et des collectivités agissant au cœur des territoires prioritaires « politique de la ville » (CUCS, ZUS etc.) et dont l'intervention est supra communale, intercommunale, départementale ou régionale.

L'opération « Village sportif d'été » est organisée par la Région au sein des îles de loisirs régionales. Les villages proposent des activités gratuites destinées à des groupes de jeunes franciliennes et franciliens âgés de 11 à 17 ans, accompagnés par des structures socio-éducatives locales des quartiers prioritaires de la politique de la ville principalement, des territoires ruraux et d'autres territoires franciliens. **512 000 € ont été affectés sur ce dispositif.**

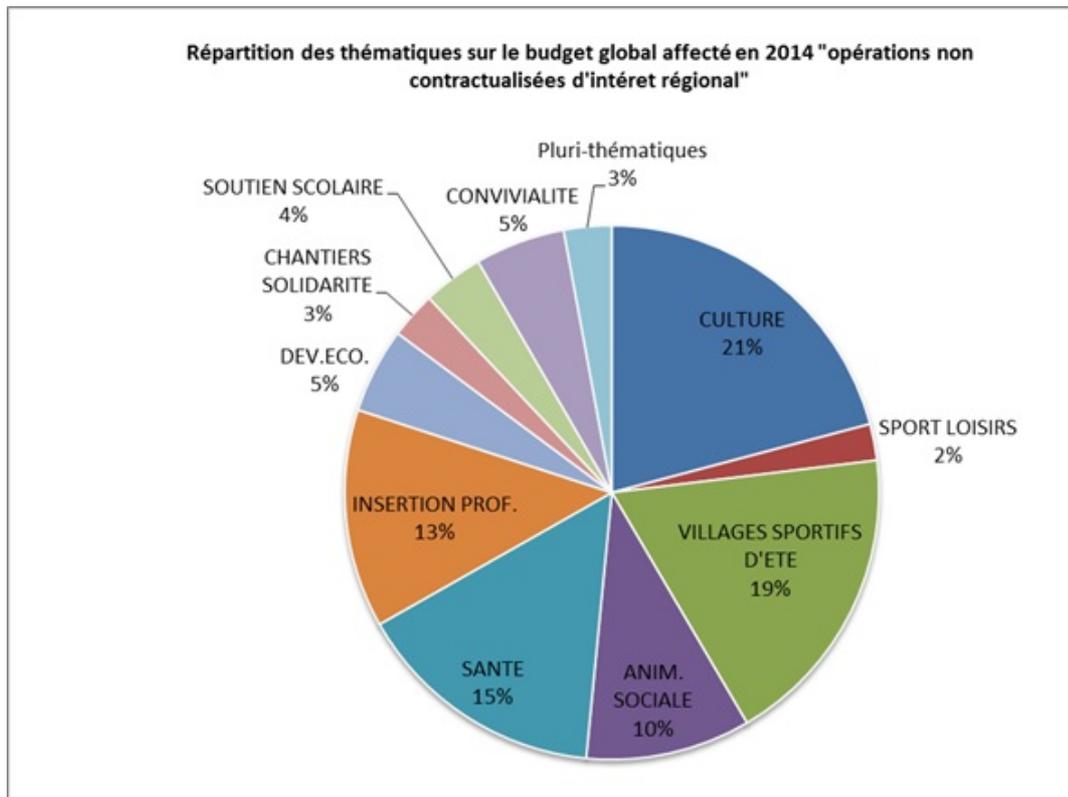
Il convient de préciser qu'un transfert d'autorisations d'engagement de 438 130 € au profit du secteur Sécurité pour l'action "Actions de prévention et de médiation" a été effectué afin de répondre aux besoins du secteur.

En 2014, le montant prévisionnel des crédits de paiement s'élève à 2 543 419 €. Un virement de crédits de 380 000 € a été effectué afin de couvrir les besoins identifiés sur le secteur de la Sécurité.

Action : Autres opérations non contractualisées d'intérêt régional

En 2014, parmi les 452 projets reçus, 239 projets ont été soutenus sur les trois appels à projets pour un montant d'autorisations d'engagement de 2 269 294 € et 512 000 € pour l'opération Village sportif d'été.

Ces actions relèvent notamment des thématiques suivantes :



La thématique culture arrive en tête, puis la santé, l'insertion professionnelle, l'animation sociale, la convivialité, le développement économique, le soutien scolaire, les actions émergeant à plusieurs thématiques (la pluri-thématique), les chantiers de solidarité et enfin le thématique animation sportive et de loisirs.

Les actions de convivialité :

En 2014, 69 actions ont été soutenues pour un montant de 150 540 €.

Ce dispositif d'aide consiste à soutenir l'organisation de repas de quartiers et d'arbres de Noël dans les quartiers situés en politique de ville (acceptation large : ZUS, CUCS, ZFU..), portés essentiellement par des associations ainsi que par des municipalités et centres sociaux.

Ces actions doivent se dérouler de mai à juillet pour les repas de quartier, et en décembre pour les arbres de Noël. Chaque action doit réunir au minimum 70 participants.

Les chantiers de solidarité :

En 2014, 9 projets ont été soutenus pour un montant de 78 000 €.

La Région apporte son soutien à des projets de chantiers internationaux portés par des associations, des communes, des lycées et des centres de formation des apprentis (CFA), à destination de jeunes situés sur un territoire classé en politique de la ville. Il s'agit d'offrir l'opportunité d'une expérience internationale à ces jeunes, tout en les valorisant dans la réalisation d'une action solidaire. Les chantiers qui doivent se dérouler sur les zones de coopération de la Région, sont en outre être construits en lien avec les partenaires du Sud, et ainsi, répondent à une demande identifiée localement.

L'animation culturelle :

En 2014, 34 projets ont été soutenus pour un montant de 577 000 €.

Les projets couvrent une diversité d'esthétiques, avec une domination du spectacle vivant et le soutien cette année de plus de nouveaux projets dans les arts plastiques et numériques.

Trois catégories d'actions sont menées :

- des actions de sensibilisation, il s'agit la plupart du temps d'interventions courtes de 2 à 3 heures touchant un large public ;
- des ateliers de pratiques artistiques ou d'école du spectateur, ces actions se déroulent pendant des sessions plus intensives sur l'année, et/ou pendant les vacances scolaires. Les ateliers font l'objet d'une restitution ;
- des projets impliquant des habitants de différents quartiers dans une dynamique de création collective dans divers champs artistiques. Ils contribuent à la valorisation de ces quartiers, à l'expression des habitants, renforcent les coopérations intra et inter quartiers, certains relient création autour des histoires individuelles et collectives de ces territoires.

La santé :

En 2014, 47 actions ont été soutenues pour un montant de 421 600 €.

Les projets les plus nombreux sont ceux relatifs aux conduites à risques : un travail de prévention est mené sur les questions de violences, d'addictions, de risques sexuels et vie affective, et de risques auditifs (essentiellement pour des publics jeunes). Tout autant de projets sont portés sur le sujet de la santé mentale (soutiens psychologiques et travail sur les compétences psycho sociales).

Viennent ensuite les projets de prévention globale et de promotion de la santé (notamment pour les personnes vulnérables), puis les projets liés à la nutrition (souvent associée à l'activité physique) ; enfin quelques projets spécifiques relatifs à l'accès aux droits et aux soins, la santé bucco-dentaire et le dépistage des cancers sont soutenus.

L'insertion professionnelle et le développement économique :

En 2014, 25 actions ont été soutenues, au titre de l'insertion professionnelle, pour un montant de 381 554 €, et 9 projets ont été soutenus, au titre du développement économique, pour un montant de 143 000 €.

En complément des dispositifs de droit commun, les projets soutenus dans le cadre de l'appel à projet "Actions d'intérêt régional" sont des actions d'insertion vers l'emploi ou la formation professionnelle des demandeurs d'emploi issus des ZUS priorisant un public en difficulté et des actions favorisant le développement économique des territoires politique de la ville comme étant un élément créateur d'activités économiques et en conséquence facteur de développement de l'emploi ou de l'offre d'emplois. Dans un contexte de crise, la prise en compte par la Région des enjeux d'insertion professionnelle et de développement économique spécifiques des quartiers en difficulté s'est traduite en 2014 par le maintien de l'activité de cette thématique tant sur le nombre de dossiers soutenus que sur l'enveloppe financière engagée.

L'animation sociale :

En 2014, 30 actions ont été soutenues pour un montant de 275 600 €.

Les thèmes des actions soutenues en 2014 sont : les actions socialisantes linguistiques, le jeu (ludothèque itinérante, jeux en bas des immeubles de quartier), l'ouverture sociale telle que les ateliers d'échanges de savoirs, les réseaux d'habitants médiateurs entre les habitants et les administrations, accompagnement au relogement (comment gérer son énergie), l'ouverture culturelle avec les ateliers scientifiques, les nouvelles technologies, l'animation citoyenne.

Le soutien scolaire :

En 2014, 10 actions ont été soutenues pour un montant de 101 000 €.

L'année 2014 a également été la troisième et dernière année d'exécution de la convention pluriannuelle avec l'association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV). Une subvention de 80 000 € a été votée pour soutenir des actions portant à la fois sur du soutien scolaire, de l'animation sociale et de la convivialité.

L'animation sportive et de loisirs :

En 2014, 5 projets ont été soutenus pour un montant de 61 000 €.

En complément des appels à projets thématiques, la Région a renforcé des actions existantes :

Le partenariat avec les Centres de ressources politique de la ville:

L'année 2014 a également été marquée par le vote des subventions pour la troisième année et dernière année d'exécution des conventions d'objectifs et de moyens établies avec les trois centres de ressources Politique de la ville associatifs franciliens (17 500 € chacun) :

- Centre de ressources politique de la ville en Essonne (CRPVE) ;
- Profession banlieue (Seine-Saint-Denis) ;
- Pôle de ressources ville et développement social du Val-d'Oise.

Les trois centres de ressources assurent, chacun, un rôle de qualification et d'animation de la réflexion collective auprès des acteurs et des professionnels impliqués dans ce secteur. Ils constituent de ce fait un appui essentiel à la mise en oeuvre des politiques publiques dans les sites prioritaires cumulant d'importantes difficultés urbaines, sociales et économiques. Ils contribuent au renforcement de l'expertise de la Région sur les domaines de la politique de la ville, de la prévention, de la médiation ou encore de la lutte contre les discriminations.

Les villages sportifs d'été:

En 2014, 5 opérations ont été soutenues pour un montant de 512 000 € (contre 320 000 € en 2013).

Le village sportif d'été est une opération organisée par la Région visant à favoriser les liens sociaux, rendre les pratiques sportives accessibles à tous les jeunes franciliens, promouvoir les valeurs fédératrices du sport, encourager la pratique sportive régulière et sensibiliser ces publics aux questions environnementales.

Les villages s'adressent à des filles et des garçons âgés de 11 à 17 ans accompagnés par les structures socio-éducatives. Ils accueillent des personnes en situation de handicap et des publics individuels sur certains créneaux.

La répartition budgétaire est la suivante :

- 170 000 € pour l'organisation des villages sportifs d'été 2014 sur les Îles de loisirs régionales de Vaires-Torcy ;
- 210 000 € pour l'organisation des villages sportifs sur Îles de loisirs de Cergy- Pontoise, Saint-Quentin-en-Yvelines et de Draveil ;
- 12 000 € pour les opérations de communication et la signalétique, mises en place par la Région (conception des visuels de communication et de signalétique, impression, réalisation de supports audiovisuels, achat de matériel de signalétique...)
- 120 000 € ont été affectés en préparation de l'édition 2015 de l'opération village sportif d'été sur l'Île de loisirs de Vaires-Torcy.

Les 4 villages sportifs d'été se sont déroulés en 2014:

- 8 semaines en juillet et août sur l'Île de loisirs de Vaires-Torcy (77), opérateur UCPA ;
- 5 semaines en août sur l'Île de loisirs de Saint- Quentin- en Yvelines (78), convention syndicat mixte ;
- 5 semaines en juillet sur l'Île de loisirs de Cergy (95), convention syndicat mixte ;
- 5 semaines mi-juillet mi-août sur l'Île de loisirs de Draveil (91), convention syndicat mixte (délégation animation sportive UCPA).

Plus de 13 700 jeunes (934 groupes provenant de 460 structures) ont pu découvrir des activités sportives sur les 4 villages sportifs d'été. La part des jeunes issus de structures situées dans des villes comportant des quartiers CUCS et ou ZUS est de 48,37% (13 188 jeunes accueillis dont 57,91 % résident dans des villes ayant des quartiers CUCS et ou ZUS). Les filles représentent 37,25% des publics en moyenne.

	AE		CP	
	BP 2014	Prévision d'affectation au 31/12	BP 2014	Prévision de consommation au 31/12
	M €	M €	M €	M €
Promotion des actions de la politique de la ville <i>HP51-006</i>	0,010		0,005	
Promotion des actions de la politique de la ville	0,010		0,005	

Action : Promotion des actions de la politique de la ville

En 2014, aucune autorisation d'engagement n'a été affectée ni aucun crédit de paiement n'a été consommé sur ce programme.

